

## La Déontologie Médicale

Le mot déontologie vient de « déontos » qui veut dire : ce qu'il faut faire , et « logie » qui veut dire science ( la science de ce qu'il faut faire ) . La déontologie médicale est donc l'ensemble des principes , des règles et des usages que tout médecin doit observer ou dont il s'inspire dans l'exercice de sa profession .

- L'ensemble de ces règles et principes sont rassemblés dans un document écrit appelé Code de déontologie médicale que tout médecin ou étudiant en médecine est appelé à respecter . Ce code est rédigé sous forme d'articles . L'infraction à ces règles déontologiques expose le médecin fautif à des sanctions disciplinaires prononcées par le conseil de déontologie médicale connu également sous le nom de l'ordre des Médecins .

- Le code Algérien de Déontologie médicale est récent et date de 1992 .

(Decret N° 92-276 du 06 Juillet 1992 portant Code de Déontologie médicale )

- Il est composé de six paragraphes et chaque paragraphe est composé de plusieurs articles . On retrouve donc :

- ❖ Paragraphe I : Devoirs généraux
- ❖ Paragraphe II : Secret professionnel
- ❖ Paragraphe III : Devoirs envers les malades
- ❖ Paragraphe IV : De la confraternité
- ❖ Paragraphe V : Rapports des médecins entre eux
- ❖ Paragraphe VI : Règles particulières à certains modes d'exercices

### DEVOIRS GENERAUX

Le médecin a des devoirs généraux vis-à-vis de la société et de l'individu . Le médecin et au service de l'individu et de la santé publique quel que soit son mode d'exercice .

- Face à l'individu , la vocation du médecin consiste à défendre la santé physique et mentale de l'homme, par des moyens préventifs ou curatifs . Elle consiste également à soulager la souffrance dans le respect de la vie et de la dignité de la personne humaine . Ainsi , « l'euthanasie » qui consiste à mettre fin à la vie et abréger ainsi les souffrances est interdite parcequ'elle ne respecte pas la vie .

- Le médecin doit aussi respecter la dignité de la personne humaine en tant qu'être humain sans discrimination de sexe , d'âge , de race , de religion , de nationalité , de condition sociale , d'idéologie politique ou toute autre raison .

- Il est du devoir du médecin de se placer au dessus de ces considérations et de traiter avec le même dévouement aussi bien les femmes que les hommes , le jeune et les adultes , les musulmans et les juifs , les riches et les pauvres , les communistes et les libéraux .
- Ceci est valable en temps de guerre comme en temps de paix . Autrement dit , le médecin doit se comporter de la même manière , vis-à-vis de son « ami » que de son « ennemi »
- Sur le plan publique : le médecin doit remplir ses obligations en vue de la protection et la promotion de la santé publique . Il est tenu de collaborer à l'organisation des secours , notamment en cas de calamité (catastrophe telle que le tremblement de terre ) .
- Quand le médecin apprend qu'un malade est en danger immédiat , il doit lui porter secours . Si ce malade est déjà secouru , le médecin doit s'assurer qu'il reçoit les soins nécessaires .

En médecine , chacune est responsable de ses actes . Pour cette raison , le médecin ne peut exercer que sous sa véritable identité et tout document qu'il délivre doit porter son nom et sa signature .

- Il est interdit au médecin d'exercer sa profession dans des conditions pouvant compromettre la qualité des soins et des actes médicaux . Il doit disposer sur les lieux de l'exercice professionnel , d'une installation convenable et de moyens techniques suffisants .
- La science évolue en fonction de la recherche qui est très active à travers le monde . Le médecin est tenu d'être au courant des découvertes récentes par tous les moyens de communication dont il peut disposer .
- Il a le devoir et le droit d'entretenir et de perfectionner ses connaissances (internet !! )
- Le médecin exerce une profession d'art et de noblesse qu'il se doit de défendre . Il doit s'abstenir , même en dehors du cadre professionnel de l'exercice de sa profession de tout acte susceptible de déconsidérer celle-ci .
- La profession du médecin , quel que soit son mode d'exercice , ne doit pas être pratiquée comme un commerce . C'est pour cela que tout procédé de publicité (à ne pas confondre avec information) est interdit , qu'il soit direct ou indirect . Il est interdit également au médecin de donner des consultations dans des locaux commerciaux .

## **DEVOIRS ENVERS LES MALADES**

A côté des devoirs généraux , le médecin est soumis à des obligations morales vis-à-vis du malade . Le code de déontologie parle de ces obligations dans le paragraphe des « devoirs des médecins envers les malades » Le malade a le droit de choisir librement son médecin comme il a le droit de le quitter . Le libre choix constitue un principe fondamental dans la relation médecin-malade . Le médecin dont la vocation est de servir le malade et doit respecter et faire respecter ce principe fondamental qu'est le libre choix du malade . Par respect au malade en tant qu'être humain , le médecin doit s'efforcer d'éclairer son malade en l'informant sur les raisons de tout acte médical de façon intelligible et loyale .

- Et si l'acte médical envisagé présente un risque sérieux pour le malade (telle qu'une intervention

chirurgicale ) , le médecin est dans l'obligation d'obtenir le consentement dit libre et éclairé du malade , c'est-à-dire que le malade accepte de subir l'acte en dehors de toute contrainte (morale ou physique ) et après avoir été suffisamment informé sur l'acte médical et ses conséquences .

- Si le malade est mineur (ou incapable majeur ) le médecin doit s'efforcer de prévenir les parents et d'obtenir leur consentement . Dans tous les cas , quelque soit l'acte , simple ou grave , il est du devoir du médecin d'assurer à son malade des soins de qualité , c'est-à-dire des soins consciencieux , dévoués et conformes aux données récentes de la science . Le médecin peut faire appel à des confrères compétents et qualifiés en cas de besoin .

## **DE LA CONFRATERNITE**

Un autre point particulier de la déontologie médicale est le type de relation et de sentiment qui doit exister entre les médecins : il s'agit de la confraternité qui fait l'union et la force des médecins .

- La confraternité entre les médecins est un devoir primordial .
- Cette relation proche de la fraternité est indispensable pour le bien des malades et de la profession .
- Pour préserver l'intérêt des malades et la noblesse de la médecine , les médecins doivent entretenir entre eux des rapports de bonne confraternité . Ils doivent créer des sentiments de loyauté , d'estime et de confiance . Le médecin doit être solidaire avec son confrère . Il se doit de le défendre et de l'assister s'il le trouve attaqué ou humilié de façon injuste .
- Il n'est pas permis à un médecin de dire du mal sur son confrère ni de lui causer des ennuis dans l'exercice de sa profession . S'il a un différend avec son confrère , il doit rechercher la conciliation et non l'affrontement .
- Cette attitude est bénéfique pour tout le monde , notamment pour le malade et pour la profession elle-même .